



Fort-de-France, le 26 mars 2024

Halte à la répression syndicale à la POSTE

Deux militants CGTM de La Poste, Béatrice VIVIES et Dominique JOSEPH-MONROSE, le secrétaire général de la CGTM-PTT, ont été convoqués jeudi 28 mars 2024 par la direction régionale à son siège, 132 Bd Pasteur (à côté de Clarac).

Dans sa lettre de convocation, la direction indique qu'une « *sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement est envisagée à leur égard* ».

Cette procédure initiée par la direction de La Poste n'a rien d'anodine et s'inscrit dans un processus visant à dénigrer et à stigmatiser les militants syndicats combattifs. Ces derniers sont pour elle des obstacles, car entravant la mise en œuvre de sa politique au détriment des salariés. Il s'agit donc pour elle de les abattre. Et pour aboutir à ses fins, la direction de La Poste ne recule devant aucune méthode, y compris celle consistant à utiliser des procédures administratives pour mettre la pression.

La CGTM dénonce les manœuvres d'intimidation et de répression organisées contre ces militants syndicaux. A travers ces deux responsables, c'est un mauvais signal qui est envoyé à l'ensemble des travailleurs. NOTRE REPONSE DOIT ETRE À LA HAUTEUR DE CETTE PROVOCATION.

La CGTM apporte son soutien total aux militants et exige l'arrêt des procédures engagées.

HALTE À LA RÉPRESSION SYNDICALE.

RENDEZ-VOUS JEUDI 28 MARS 2024 À 8.00H

AU SIÈGE DE LA DIRECTION DE LA POSTE, (BD PASTEUR À FDF).

Le Secrétaire Général

Gabriel JEAN-MARIE